

ECHOS FNACA 19ème

Comité du 19^{ème} de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie,
Maroc et Tunisie

20 rue Edouard Pailleron, 75019 PARIS

Permanences les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h



JANVIER
2019
N° 18

Le BUREAU du COMITÉ FNACA du 19ème ARRONDISSEMENT DE PARIS

**vous SOUHAITE de BONNES FÊTES de FIN d'ANNÉE et
ses MEILLEURS VŒUX pour l' ANNÉE NOUVELLE 2019**



Venez nombreux

à notre repas dansant du 10 février 2019, retrouver un grand moment de convivialité dans une chaleureuse ambiance. Vous trouverez joint le menu ainsi que la réservation à retourner avant le 15 janvier 2019.

Notre menu soigneusement préparé par CTM. Joël Olmédo animera notre repas comme les années précédentes.

A ne pas manquer



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de notre COMITÉ

S'est déroulée le jeudi 18 octobre 2018 à 14 h 30 à la Maison du Combattant
20 rue Edouard-Pailleron 75019



Jean-Yves Jeudy ouvre l'AG et remercie la présence de notre ami Philippe Nawrocki chargé de la mémoire et des relations avec le monde combattant et Jean-



Claude Tallarini du Comité d'Entente. Une minute de silence est observée pour nos chers disparus au cours de l'année. Le bureau a été reconduit lors de notre dernière réunion du 17 octobre et soumis au vote de l'assemblée et les tâches sont réparties entre tous les membres. Les rapports sont lus et approuvés à l'unanimité. Il est rappelé que notre repas annuel se déroulera le dimanche 10 février

2019 dans la salle des fêtes de la mairie du 19ème, comme les années précédentes, nous aurons toujours l'animation de Joël Olmédo et le même traiteur CTM. Lucien Allary a rappelé le dévouement de notre camarade Robert Lafitte comme porte drapeau pendant près de 40 ans et qui a aussi participé à la création de la FNACA avec J.J.Servan Schreiber dès 1958 et qui reste toujours présent.

Il a été chaleureusement applaudi.

(Suite p.2)



(Suite de notre Assemblée générale)

Après avoir répondu aux questions posées par les participants, la séance est levée et nous nous retrouvons autour du verre de l'amitié et nous vivons un moment de franche camaraderie dans une chaleureuse ambiance.



Cette année encore trop peu d'adhérents sont venus à notre assemblée générale leur présence aurait été un remerciement aux bénévoles que nous sommes.

Ont été réélus

Trésorier, responsable des cartes et du journal l'Echo	Jean-Yves JEUDY
Relations avec le Comité Départemental	Lucien ALLARY
Commission Revendicative, porte-drapeau	Raymond PORTE
Commission GAJE et porte-drapeau	Monique ALIX
Commission des Veuves	Marie-Ange GOURRIER
Commission des Veuves	Jacques CAZAUX
Porte-drapeau	
Membres du bureau:	
Robert LAFITTE	Pierre LASALLE
Hammadi N'DIAYE	

Rappel des cotisations:

(L'Année FNACA va du 1er septembre 2018 au 31 août 2019)

Pour les retardataires renvoyez le document joint et rempli, votre numéro de téléphone nous est bien utile en cas de retour du courrier, ce qui devient de plus en plus fréquent, cela ne s'adresse pas à ceux qui ont déjà réglé leur cotisation, bien entendu.

Cotisation seule.....	20€
Cotisation 2€ ou plus au titre de l'aide sociale	22€
Suite à l'augmentation des tarifs postaux, l'envoi du calendrier est de	3.20+7= 10,20 €
Total avec calendrier.....	32,20 €

Malgré la hausse des tarifs postaux en janvier, il ne sera pas appliqué de modification à ces tarifs en 2019.

Pour simplifier le travail de notre trésorier, il est souhaitable que votre cotisation nous parvienne avant fin janvier 2019 et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi des cartes.

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une enveloppe pour l'envoi du calendrier car celui-ci demande une plus grande enveloppe.

Merci d'éviter une lettre de relance du National car cela pénalise nos finances locales comme expliqué dans le précédent Echos N° 17.

Votre Comité du 19ème reste votre lien personnalisé avec la FNACA .

**Envoi à Jean-Yves JEUDY
13 villa de Bellevue 75019 PARIS**

Commémoration du 11 novembre à la mairie du 19ème

Poèmes
Chants
14/18
au
gym-
nase
Jean-
Jaurès

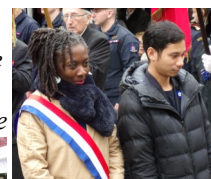


Des lycées dont le lycée Georges Brassens nous régale de musique et de chants sur la guerre 14/18 et la superbe chanson de Craonne a apporté toute l'émotion à cette cérémonie.

*Philippe Nawrocki,
M le maire François
Dagnaud et Mahor
Chiche déposent une
gerbe*



*Danièle
Obono
Députée*



Il y a bien longtemps que l'on ait vu autant de monde devant ce monument pour le centenaire de l'armis-

tice de 1918. Il pleut toujours. On s'abrite comme on peut... et quand on ne peut pas et que l'on ne peut avoir de parapluie, on sourit quand même



NOS PERMANENCES

A la Maison du combattant

(Nos horaires du mercredi)

Mercredi.....	10h à 12 h.....	9 janvier 2019
Mercredi	10h à 12 h	23 janvier 2019
Mercredi	10h à 12 h	6 février 2019
Mercredi	10h à 12 h	20 février 2019
Mercredi	10h à 12 h	6 mars 2019
Mercredi.....	10h à 12 h	20 mars 2019
Mercredi	10h à 12 h	3 avril 2019
Mercredi.....	10 h à 12 h.....	17 avril 2019
Mercredi.....	10 h à 12 h.....	15 mai 2019

Quelques rappels

TITULAIRES DE LA CARTE DE COMBATTANT

Vous avez fêté vos 74 ans en 2018, alors vous bénéficiez d'une demi-part supplémentaire pour vos impôts. Sur votre déclaration de revenus 2018, vous cochez page 2 la case 3 et devrez joindre une photocopie de votre carte.

Vos Droits

Anciens d'Algérie

Faites valoir vos droits en demandant votre carte d'ancien combattant et dites-le à vos amis et vos connaissances car nous vous le rappelons régulièrement votre femme ne pourra en bénéficier si vous n'en avez pas bénéficié vous-même pensez au transport gratuit et autres avantages.

Pour les veuves d'anciens combattants

Si vous n'avez pas encore votre carte de veuve qui vous donne accès à certaines aides éventuelles, notamment pour les obsèques. Il faut obtenir votre carte de ressortissante de l'ONAC (*Office National des Anciens Combattants*) 295 rue St Jacques 75005 PARIS tél. 01 44 41 38 36. Si vous habitez Paris, vous obtiendrez (à 65 ans) une **carte de transport Navigo gratuite**. Il faudra vous adresser au Service Social de la mairie munie de votre carte de veuve de l'ONAC.

Une demi-part supplémentaire est attribuée au niveau fiscal pour les veuves âgées de plus de 74 ans et dont le mari était titulaire de la carte de combattant ou en mesure d'y prétendre sauf si vous en bénéficiez déjà pour une autre raison car elles ne sont pas cumulables.

Sur votre déclaration des revenus 2018, vous cochez en page 2 (rubrique 3) case S et n'oubliez pas de joindre une photocopie de votre carte.

Notez qu'à 74 ans révolus, la veuve d'un A.C. (qui était déjà titulaire de la carte du combattant et bénéficiait déjà de cette demi-part), en bénéficie également : cochez la case W.

Adressez-vous à notre comité qui vous renseignera et vous parrainera dans vos démarches.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la responsable de la commission des veuves de notre Comité 19ème.

Marie-Ange GOURRIER

93 rue Pelleport 75020

09 67 08 83 50

N'oubliez pas que ces droits sont étendus (comme rappelés dans l'Ancien d'Algérie) aux militaires ayant servis en Algérie de 1962 à 1964.

Cet ECHOS est notre journal.

Tirage 350 exemplaires.

Rédaction Jean-Yves Jeudy

Relecture par le comité de rédaction composé de Jean-Yves Jeudy et Pierre Lasalle

Le bureau du 19ème présente ses sincères condoléances aux épouses et à toute la famille de ces chers disparus au cours de l'année et dont nous avons eu connaissance.

M Jean-Michel ANTERIEU

M Michel DION

M Michel GILLET

M Jean LAPORTE



C'était le 9 décembre 1905 il a été voté une loi dont on parle beaucoup mais que l'on respecte si peu et de moins en moins par ceux qui ont pour responsabilité de la faire appliquer. Où sont les héritiers des partis qui défendirent cette loi amorcée après 1870 et luttèrent âprement jusqu'en 1905 et même après pour son application. Ce journal parle souvent de commémoration et des grands événements à juste titre mais aujourd'hui, permettez-moi de la commémorer.

Il était une fois l'Algérie et la France (avant 1830)

Dans l'Echos de mars 2018 (N° 16), nous avons tentés d'évoquer les raisons du débarquement à Alger en 1830.

En préambule.

La France n'avait nulle intention d'établir une colonie en Algérie son désir de récupérer ses bateaux volés et de mettre fin à la terreur barbaresque en Méditerranée et au pillage dans le sud de la France vont amener le roi de France Charles X à entrevoir un débarquement. De colonie il n'en est point question et pourtant l'histoire et le destin vont lui forcer la main. En fait d'histoire nous sommes revenus en arrière de quelques siècles pour tenter de comprendre les raisons d'un tel engagement. (Charles X)



Bien entendu il ne faut pas négliger l'esclavage des blancs précédemment traité dans l'ECHOS 16, issu principalement des pays chrétiens mais pas seulement. Bagdad, s'approvisionnait aussi dans les tribus guerrières du Caucase. On dénombrerait près de 35 000 esclaves chaque année, répartis entre Alger, Tunis, Tripoli et Salé.

Le pape Pie V cherche à mettre en place une stratégie qui puisse desserrer l'étau des Turcs sur l'Europe et la méditerranée. Cela aboutit à la bataille de Lépante en 1571, qui met en échec une des tentatives turques de conquérir l'Europe chrétienne et de faire flotter la bannière islamique dans toutes ses capitales, (La France et l'Angleterre s'abstiennent et paient)

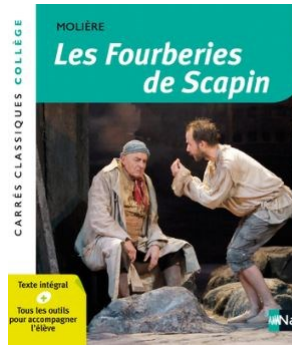


Bataille de corsaires en Méditerranée (photo du net)

Mais le brigandage massif se poursuit grâce aux réseaux des pirates barbaresques

qui interceptent tout ce qui doit effectuer la traversée, matériaux, épices, objets précieux, êtres humains.

Le fourbe Scapin tente de soutirer 500 écus à Géronte en faisant croire que son fils Léandre a été emmené en esclavage à Alger, Géronte en lui remettant cet argent se lamente « *mais que diable allait-il faire dans cette galère* » cet épisode de Molière des *Fourberies de Scapin* révèle une pratique relativement fréquente et redoutée.



Parmi les relations les plus tumultueuses faites de guerre et d'accords commerciaux avec Alger il faut rajouter celui d'allié. Le roi de France François 1er fera appel aux services de ad-Din Barberousse en accord avec Soliman le Magnifique dans le cadre d'une alliance : l'alliance franco-ottomane. afin de desserrer l'état de l'empereur Charles Quint.

Pour faire court. L'empire de Charles Quint est immense, il possède les Pays Bas, l'Autriche englobant une partie de l'Allemagne (possession des Habsbourg), l'Espagne et le royaume de Naples qui inclut Nice et demande le rattachement de la (Barberousse photo du Net) Bourgogne à l'empire, ce que promet François 1er mais il ne respectera jamais sa parole.



Après avoir porté la lutte contre les possessions de Charles Quint en Méditerranée, la flotte du corsaire ottoman s'installe à Toulon où il restera jusqu'à la conclusion de la paix entre François 1er et Charles-Quint l'année suivante. À l'occasion, l'église locale aura même été transformée en mosquée pour permettre aux soldats musulmans de pouvoir prier dans le confort. Ce fut la dernière expédition de Barberousse. Il quitte Toulon en mai 1544 après avoir reçu de François 1er, 800 000 écus.

Au gré des intérêts (bien compris) entre Alger et la France l'alliance se fait et se défait sous Henri IV et Louis XIV qui n'hésitera pas à s'allier avec Alger pour lutter contre les Habsbourg mais bombardera Alger à maintes reprises. Des bombardements d'Alger par la marine française eurent lieu en 1682, 1683 et 1688. Le Dey d'Alger cède aux exigences françaises et libère 500 captifs.

De 1750 à 1830 les puissances occidentales vont tenter par tous les moyens de réduire la prédation maritime et la réduction de leurs ressortissants en esclavage.

Pour obtenir un quelconque succès il leur faut briser la puissance de l'empire Ottoman qui règne sur Alger. Pour cela il faut réduire leurs possessions autour de la Méditerranée. Justement le peuple grec se soulève contre les ottomans. Une flotte franco-russo-britannique va forcer le sultan et obtenir l'indépendance de la Grèce de l'empire Ottoman (1821-1829 par la bataille navale de Navarin en 1827.



(Klephte, soldat grec)

Scène de massacre dans l'île de Scios peint par Delacroix.

En 1822 la population était estimée entre 100 et 120 000 habitants, 25 000 furent massacrés et 50 000 personnes réduites en esclavage, 10 à 20 000 auraient réussi à s'enfuir. Les pays de la coalition ont profité de l'émotion suscitée par ce massacre pour attaquer l'empire Ottoman.



Eugène Delacroix expose sa *Scène des massacres de Scio* au salon de 1824, Charles X en fit l'acquisition pour les collections du Louvre. Victor Hugo lui aussi dans *Les Orientales* fait référence au massacre de Chios dans *L'enfant grec*.

Ce tableau commémore le soulèvement grec du 25 mars 1821



L'empire Ottoman avec Constantinople comme capitale contrôle une grande partie des terres autour du bassin méditerranéen et a continué à maintenir une armée, une économie et une société puissante après la mort de Soliman le Magnifique 1494-1566.



L'empire Ottoman entoure la Méditerranée

Les Ottomans subirent de grandes défaites lors du XVIIe et XVIIIe siècle.

1788 Victoire des russes sur les Ottomans.

21 juillet 1789 Victoire des russes et des autrichiens et aussi le 22 septembre 1789 Nouvelle victoire des russes sur les Ottomans.

La France s'enlise dans la guerre de 7 ans sur terre tandis que l'Angleterre s'est alliée sur le continent mais sans s'engager, va concentrer ses efforts de guerre outre-mer et ouvre un second front contre



Guerre franco-anglaise en Amérique

la France pour la déposséder de ses colonies américaines.

La guerre ne cessa jamais pendant le XVIIIème appelé le siècle des Lumières. La France va développer ses possessions coloniales.

Résumé : Au XVIIIe siècle les grandes puissances coloniales sont les provinces unies (Pays-Bas), la France et le Royaume Uni alors que le Portugal et l'Espagne déclinent. Les Européens fondent des colonies principalement en Afrique et en Asie ainsi que des comptoirs pour faire du commerce.

Colonie: Territoire placé sous le contrôle du pays qui l'a conquis.

Comptoir: Escale commerciale d'un pays en terre étrangère.

À suivre